



Le relayage à domicile s'adresse à des aidants qui partagent le quotidien de personnes âgées en perte d'autonomie importante souffrant ou non de troubles neurocognitifs majeurs (maladie d'Alzheimer et apparentées) et qui nécessite une aide quasi-constante.

Ce service permettra à l'aidant de s'absenter en toute sérénité en passant le relais à un professionnel du soin.

Le relayeur se substitue alors à l'aidant, l'espace de 2 h à 48h maximum pour chaque intervention.

L'aidant peut alors quitter le domicile pour vaquer à d'autres occupations en toute quiétude. Des activités et sorties seront proposés à l'aidé pour créer du lien social et maintenir ses capacités cognitives. Une rencontre est réalisée avant toute intervention, entre le relayeur et le couple aidant-aidé afin de recueillir leurs besoins et attentes



Le relayage permet au couple aidant-aidé d'être accompagné pour pallier les éventuelles difficultés, favoriser le maintien à domicile pour la personne âgée (autant que possible) et prévenir l'épuisement de l'aidant.



Pour toute information complémentaire, veuillez nous contacter :

- par téléphone au 03 26 67 52 69
- par mail : admission@residenceduparc51.fr